

Photo: KIT Institute

Du service public à l'industrie privée

15 ans de développement du secteur semencier au Burundi, 2010-2025

RÉSUMÉ

En 2010, les semences au Burundi relevaient d'un service public. L'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) créait les variétés et produisait les premières générations de semences, les Directions Provinciales de l'Agriculture les multipliaient dans des fermes d'État et l'administration distribuait le produit final à prix fixes. Aucun organisme indépendant ne certifiait les semences et environ 3 % des 1,2 millions de ménages agricoles du pays utilisaient des semences améliorées. Cependant, l'inspection et la certification des semences s'absentaient largement, ce qui signifie que les acheteurs n'avaient aucune garantie de qualité ni aucune assurance que les « semences améliorées » qu'ils achetaient l'étaient réellement. En 2025, le paysage semencier avait considérablement changé. Plusieurs centaines d'entreprises semencières privées produisaient, conditionnaient, emballaient et vendaient des semences certifiées via leurs propres points de vente ruraux; un office national de certification, appuyé par des inspecteurs privés accrédités, garantissait la qualité des produits vendus; des entreprises privées produisaient la majorité des plants de pré-base de pomme de terre de première génération (G1) du pays ainsi qu'une part croissante des semences de maïs hybride, auparavant entièrement importées; et entre 15 et 20 %[1] des ménages utilisaient des semences certifiées. Les volumes de semences soumises au contrôle qualité ont presque quadruplé entre 2020 et 2024, passant de 4 580 à 17 489 tonnes. ▶

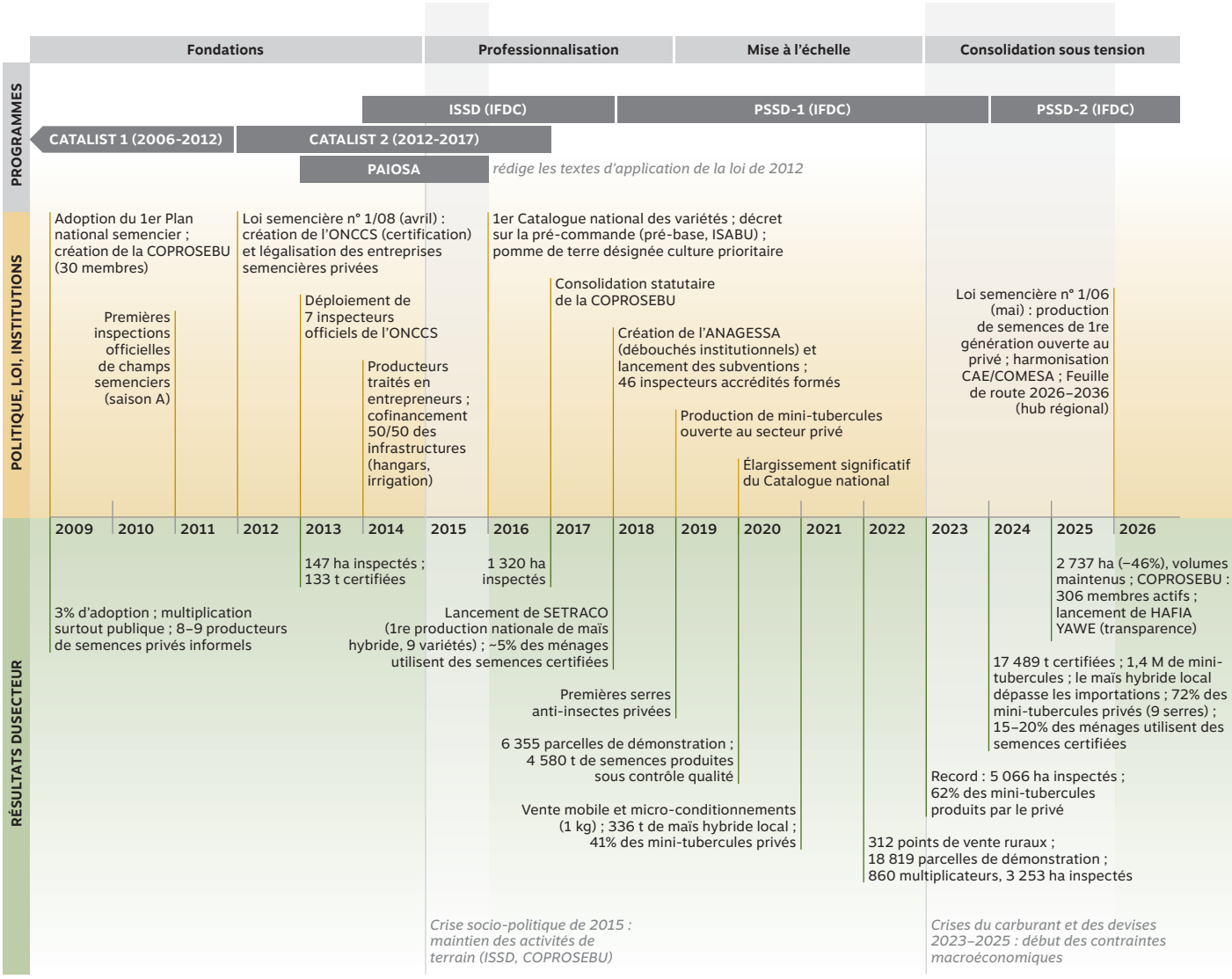
[1] Il existe deux chiffres principaux concernant la part des ménages utilisant des semences certifiées aujourd'hui : environ 20 %, dérivés de l'évaluation d'impact du PSSD (enquêtes ménages) et confirmés par des informateurs clés; et 15 %, basés sur les données de ventes de l'ISABU (2025) citées dans la feuille de route nationale semencière. Cet écart reflète différentes méthodologies de mesure (enquête par rapport à l'extrapolation des ventes) mais confirme une tendance à la hausse significative par rapport au niveau de référence d'environ 3 %. L'extrémité supérieure de cette fourchette est étayée par des registres indiquant 1,39 million d'achats individuels de semences par les entreprises partenaires du PSSD, ce qui équivaut à atteindre environ 22 % des ménages agricoles grâce à des transactions répétées.

IFDC

KIT INSTITUTE

Ce document retrace la manière dont ce changement s'est opéré, dans l'ordre chronologique, en s'appuyant sur six documents thématiques élaborés sur le secteur semencier burundais et sur le National Seed Roadmap 2026-2036, la conception d'une feuille de route nationale semencière. Quatre périodes se distinguent : i) les fondations juridiques posées entre 2009 et 2013 par les phases 1 et 2 du projet Catalyze Accelerated Agricultural Intensification for Social and Environmental Stability (CATALIST), un vaste projet de l'IFDC pour le développement agricole – y inclus CATALIST 1 (2006-2012, axé sur l'intensification) et CATALIST 2 (2012-2017, qui a piloté la multiplication privée de semences); ii) la professionnalisation des producteurs de semences dans le cadre du programme Integrated Seed Sector Development (ISSD) visant à garantir l'accès des petits agriculteurs à des semences de haute qualité entre 2014 et 2018; iii) le passage à l'échelle du modèle sous la phase 1 du projet Private Seed Sector Development (PSSD-1), un programme de mise à l'échelle et de professionnalisation des entreprises semencières privées entre 2018 et 2024; et iv) une période de consolidation sous stress macroéconomique depuis 2023, où les pénuries de carburant et de devises étrangères ont réduit la superficie semencière inspectée de près de moitié (une baisse de 46 % en hectares par rapport au pic de 2023). La dernière section résume ce que la feuille de route identifie comme restant à faire.

Figure 1 | Principaux développements dans le secteur semencier du Burundi, 2009-2026



Sources : tous les documents thématiques & feuille de route nationale semencière 2026-2036.

1 Le point de départ : les semences en tant que service public (2009-2013)

Les semences parviennent généralement à l'agriculteur via une chaîne de multiplications. La recherche crée une variété et produit de petites quantités de semences de sélection, de pré-base et de base; ces premières générations sont multipliées en semences certifiés; les semences certifiées sont vendues ou distribuées aux agriculteurs. En 2010, au Burundi, chaque maillon de cette chaîne était géré par le secteur public : l'ISABU disposait d'un monopole de fait sur toutes les semences de première génération. Les Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Élevage (DPAE) multipliaient les semences dans des fermes d'État et les distribuaient par des canaux administratifs, avec des objectifs de production fixés par l'administration plutôt que par la demande, et à prix fixes. La fonction était gérée par une direction publique de la promotion des semences et plants. Un ancien coordinateur de projet s'en souvient que le secteur privé à l'époque se composait de huit ou neuf producteurs, qui avaient des terres et aucune autre occupation, et qui ne disposaient même pas de bureau (Thèmes 3 et 6).[2]

Les documents thématiques identifient cinq raisons pour lesquelles ce système ne pouvait pas se développer :

1 **Absence d'incitations commerciales** : les revenus et l'emploi étant déconnectés de la satisfaction des agriculteurs à tous les niveaux de la chaîne, aucune pression n'a pu s'exercer pour améliorer la qualité, la gamme variétale ou la disponibilité (Thèmes 3 et 6).

2 **Faible volume de semences de première génération** : La quantité limitée libérée par l'ISABU imposait un plafond strict à la production de tous les multiplicateurs en aval, indépendamment de leur nombre; pour la pomme de terre, ce plafond était encore plus bas car les mini-tubercules nécessitaient des serres, infrastructures alors inexistantes chez les opérateurs privés (Thèmes 3 et 4).

3 **Absence de garantie de qualité** : L'Office National de Contrôle et de Certification des Semences (ONCCS) n'ayant été créé qu'en 2012, les semences vendues comme « améliorées » ne portaient auparavant aucune garantie vérifiable de germination, de pureté ou d'état sanitaire. Faute de confiance, les agriculteurs refusaient de payer un prix premium, privant ainsi les producteurs de tout argument commercial pour investir dans la qualité (Thèmes 2 et 3).

4 **Portée limitée du système** : Seulement 3 % des 1,2 million de ménages (majoritairement sur de très petites exploitations) utilisaient des semences améliorées, la plupart des agriculteurs pratiquant l'auto-approvisionnement ou s'approvisionnant en semences non vérifiées sur les marchés locaux. Cette prédominance reflète moins un défaut d'accès qu'un système d'échange local résilient, adapté aux contraintes de liquidité et à la gestion des risques, perpétuant un marché caractérisé par une offre limitée, une faible confiance et une demande atone (Sperling et al., 2020; Thème 3).

5 **Distorsion par les distributions gratuites** : Le marché embryonnaire était régulièrement fragilisé par les distributions gratuites ou subventionnées du gouvernement et des agences d'aide, particulièrement pour le maïs hybride. Avant 2012, la totalité des semences hybrides étant importée d'Ouganda, de Zambie et du Kenya (via les société régionales Seed Co, Pannar Seed, NASECO), les achats publics et les programmes d'urgence orientaient systématiquement la demande vers des fournisseurs étrangers, étouffant l'émergence de tout producteur national (Thèmes 1, 3 et 6).

Deux cultures illustrent ces conséquences : la pomme de terre et le maïs. La pomme de terre est la culture la plus stratégique des hautes terres burundaises pour la sécurité alimentaire et le revenu; mais les plants de base de pomme de terre accumulent des virus et le flétrissement bactérien à chaque replantation, de sorte qu'un agriculteur qui réutilise ses propres tubercules voit ses rendements décliner saison après saison. La situation était particulièrement critique pour la pomme de terre. Une analyse de 2014 estimait qu'au niveau national, bien que moins de 10 % des plants de pomme de terre utilisés par les agriculteurs proviennent du système formel (sources certifiées ou contrôlées), cette offre formelle limitée couvrait moins de 1 % des besoins nationaux totaux en semences. Cette distinction souligne que si un petit secteur formel existait, il était négligeable par rapport à l'importante demande satisfaite par les semences conservées par les agriculteurs (plus de 90 % à l'échelle nationale), qui étaient souvent dégénérées (Thèmes 4 et 5). Pour le maïs, la plupart des agriculteurs cultivaient des variétés composites[3] – des types traditionnels nettement moins productifs

[2] Les thèmes 1 à 6 correspondent à une série d'articles thématiques sur le développement du secteur semencier au Burundi, dont fait également partie le présent document.

[3] Variété composite : Une population de plantes issue du mélange de plusieurs variétés ou lignées qui se croisent librement. Contrairement aux hybrides, ces variétés sont génétiquement stables, permettant aux agriculteurs de conserver et de replanter une partie de leur récolte saison après saison sans perte de rendement significative, formant la base des systèmes semenciers traditionnels.

que les hybrides. À l'époque, les semences hybrides étaient entièrement importées : elles étaient chères, souvent livrées en retard et épuisaient les réserves de devises étrangères. De plus, de nombreux agriculteurs assimilaient les hybrides aux Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), et aucune entreprise burundaise ne possédait les lignées parentales, le savoir-faire ou les équipements de transformation pour les produire localement (Thème 1).

La faiblesse de la demande faisait écho à celle de l'offre. Les agriculteurs ne pouvaient pas distinguer les semences de qualité du grain; le réseau de distribution existait à peine, avec seulement 41 « agro-dealers » (c'est-à-dire agro-commerçants) recensés au niveau national aussi tard qu'en 2017 et un quart des producteurs vendant par leur intermédiaire; il n'y avait pas de Catalogue National des Espèces et Variétés avant 2016; et l'approbation d'une nouvelle variété prenait entre 12 et 25 mois (Thèmes 3 et 6).

Le premier Plan National Semencier officiel de 2009[4] et la création la même année du Collectif des Compagnies et Coopératives de Production des Semences du Burundi (COPROSEBU) par 30 membres fondateurs, marquent le moment où l'État a reconnu qu'un modèle différent, basé sur des entreprises privées, était nécessaire (Thèmes 3, 4 et 6).



Stockage en conditions maîtrisées de semences de maïs hybride certifiées, conditionnées et étiquetées, garantissant leur traçabilité et la préservation de leur qualité physiologique au sein d'un entrepôt sécurisé. Photo: KIT Institute

[4] La date du premier Plan National Semencier est citée comme 2009 dans les documents sur les entreprises semencières et l'orientation client (Thèmes 3 et 6), tandis que le document sur les inspecteurs accrédités (Thème 2) fait référence à 2010, correspondant probablement à son lancement opérationnel ou à sa formalisation juridique. Une deuxième édition du Plan a été adoptée en 2022 (Feuille de route nationale des semences).

2 Ce qui a changé

2.1 Fondations : l'État écrit les règles (2009-2013)

Avant qu'une partie de la chaîne semencière ne puisse être confiée à des opérateurs privés, un cadre juridique devait exister. Les premières années ont été consacrées à sa construction. Des initiatives précoces telles que le projet de Relance et d'Appui à la Filière Semencière (RAFS) et CATALIST 2 (2012-2017)[5] ont piloté le transfert de la multiplication des semences vers des producteurs privés. Alors que CATALIST 1 (fin 2006 à mi-2012), principalement axé sur l'intensification agricole avec un impact direct limité sur le secteur semencier, sa deuxième phase a préparé les bases de la structuration de COPROSEBU (Thèmes 3 et 5). Entre 2009 et 2010, la Coopération Technique Belge (aujourd'hui Enabel) a mené une campagne de sensibilisation pour expliquer la sélection hybride conventionnelle aux agriculteurs qui confondaient hybrides et OGM, et le Programme de Développement des Filières (PRODEFI) a démontré des variétés hybrides dans les marais de Kayanza (Thème 1). Les premières inspections officielles de champs semenciers en 2011 Saison A et les premières opérations de certification en 2012 Saison B[6] ont mis en évidence les exigences d'un système national fonctionnel : un cadre juridique complet, une couverture plus large et une capacité de laboratoire nationale pour tester l'agent pathogène du flétrissement bactérien *Ralstonia solanacearum* sur la pomme de terre, éliminant ainsi la nécessité d'envoyer des échantillons en Belgique (Thème 2).

La Loi sur les semences n° 1/08 du 23 avril 2012[7] est le point d'inflexion de toute la période. Elle a introduit la certification, un système d'enregistrement et de protection des variétés, et deux nouvelles institutions – la Commission Nationale des Semences (CNS) et l'ONCCS – et a donné une existence légale aux entreprises semencières privées (Thèmes 2, 3 et 6). L'ONCCS est devenu opérationnel en 2013 avec sept inspecteurs officiels pour l'ensemble du pays. Au cours de cette année-là, 165 multiplicateurs, 222 champs et 147 hectares ont été inspectés, et 133 tonnes de semences sèches ont été certifiées (Thèmes 2 et 3). Le Programme d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole (PAIOSA), financé par la Belgique, a rédigé les textes d'application de la loi entre 2013 et 2015 (Thème 3). La loi a répondu à l'absence d'assurance qualité sur le papier; le nombre limité de sept inspecteurs allait devenir le prochain goulot d'étranglement.

2.2 Des multiplicateurs aux entrepreneurs, et le choc de 2015 (2014-2018)

Le programme ISSD mis en œuvre par le Centre International de Développement des Engrais (IFDC) entre 2014 et 2018 a transformé la production de semences au Burundi. Avant cette période, les producteurs de semences avaient reçu une formation agronomique, mais peu d'autres formes de soutien. Le programme ISSD a adopté une approche plus progressive et professionnelle avec eux. Il a développé les fonctions commerciales dont une entreprise a besoin : image de marque, emballage, stockage et points de vente détenus par les producteurs. Les investissements ont été cofinancés à moitié-moitié plutôt que donnés. Cela visait à traiter les producteurs de semences comme des entrepreneurs plutôt que comme des bénéficiaires. À la fin du programme, 44 hangars de stockage et 10 systèmes d'irrigation (couvrant environ 126 ha) avaient été construits, plus de 1 363 parcelles de démonstration installées, environ 700 entrepreneurs formés aux aspects techniques et plus de 600 à l'entrepreneuriat. Environ un tiers de ces entreprises issues des formations à l'entrepreneuriat étaient dirigées par des femmes (Thème 3).

La crise socio-politique de 2015 a interrompu cette dynamique. La plupart des donateurs et plusieurs agences de développement internationales ont quitté le pays, et la croissance de COPROSEBU s'est arrêtée. Le programme ISSD, cependant, est resté et a continué à travailler sur le terrain, ce que son coordinateur attribue à une approche orientée vers le client-agriculteur plutôt que vers les institutions. Le COPROSEBU a adopté ses statuts et son règlement intérieur cette année-là et restait présent dans les débats sectoriels, notamment lors du séminaire national ISSD de mars 2016, où l'organisation des entrepreneurs semenciers, leur accès au financement, la décentralisation de la multiplication des semences de base et l'institutionnalisation de la précommande ont été discutés (Thèmes 3, 5 et 6).

Deux des contraintes structurelles de la situation de départ ont été traitées dans la période 2014-2018 (voir section 2.1) : l'accès aux semences de première génération et l'inspection des semences. Pour les semences de première génération, un système de précommande a été piloté en 2015 et formalisé par un décret ministériel du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage

[5] Le projet CATALIST Phase 2 a été mis en œuvre de juillet 2012 à 2016, avec une prolongation sans frais supplémentaires, prolongeant les activités jusqu'en 2017. Cette deuxième phase a spécifiquement déplacé l'accent vers les systèmes de marché et l'engagement du secteur privé, contrairement à la première phase (2006-2012) qui privilégiait l'intensification agricole à grande échelle.

[6] Au Burundi, la Saison A correspond à la longue saison des pluies (septembre à janvier), la Saison B à la courte saison des pluies (février à juin) et la Saison C à la saison sèche (juin à août), souvent utilisée pour la production irriguée de semences (Thème 4).

[7] Certaines sources citent le 24 avril 2012, ce qui correspond à la date de publication au journal officiel.

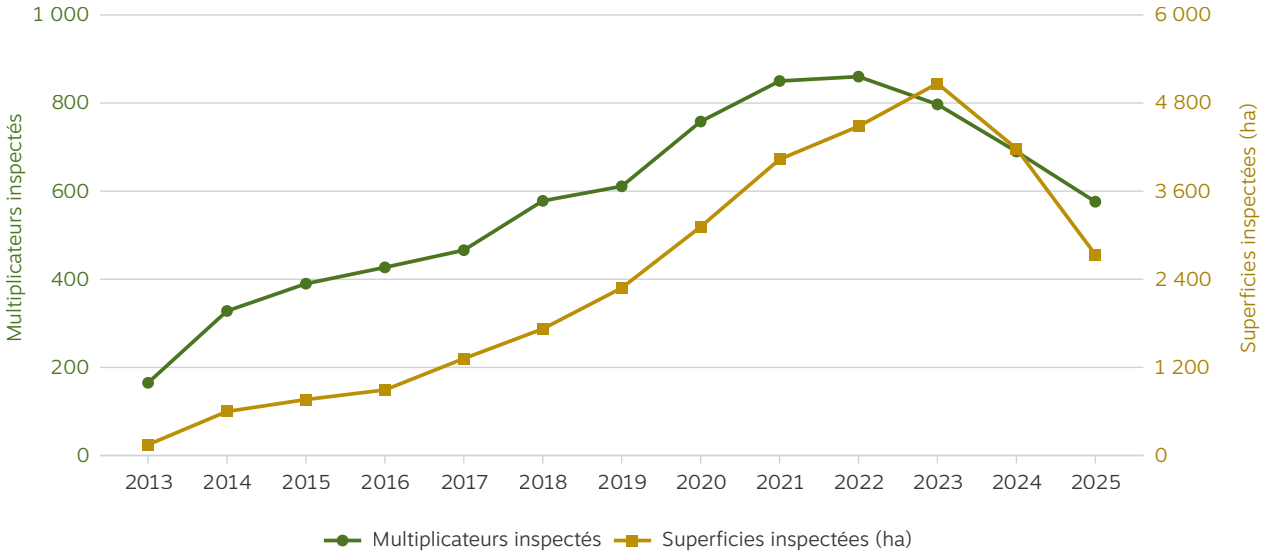
(MINAGRIE) en 2016 : un entrepreneur commande des semences de base une saison à l'avance, dépose 10 % de la facture à la banque centrale pour confirmer la commande, signe un contrat acheminé via le ministère de la Direction de la Promotion des Filières Agricoles et des Produits Forestiers Non Ligneux (DPFAPFNL) vers l'ISABU (qui multiplie sur commande), et paie le solde avant la livraison. Les semences de base sont ainsi passées d'une allocation rationnée à un intrant achetable et garanti contractuellement, donnant aux entreprises la sécurité de planification nécessaire pour investir une saison entière à l'avance (Thème 3). En ce qui concerne l'inspection, des textes réglementaires ont été adoptés en 2015-2016, les premiers inspecteurs ont été formés en 2018 et le système est devenu pleinement opérationnel en 2019.[8] Cela a permis à la superficie sous inspection de passer de 147 hectares en 2013 à environ 600 hectares en 2014, puis à 760 hectares en 2015 et à 1 320 hectares en 2017, avec 466 multiplicateurs et 1 031 champs inspectés cette année-là (Thème 2). Le premier Catalogue National des Espèces et Variétés, publié en 2016, a donné aux entreprises une liste définie de produits légaux à vendre (Thème 3). La pomme de terre a été désignée comme culture prioritaire en 2016, et les premiers entrepreneurs de la pomme de terre sont passés de tubercules achetés au marché à du matériel sain de pré-base fourni par l'ISABU (Thème 4).

À la clôture de l'ISSD en 2018, une base d'entrepreneurs formés existait, mais les semences certifiées n'atteignaient encore qu'environ 5 % des ménages. Cela est attribué à une professionnalisation sans mise à l'échelle : la formation avait devancé la capacité d'absorption du marché, et la conversion de la capacité professionnelle en volume et en portée est devenue la tâche du programme suivant : le PSSD-1 (Thème 3).

2.3 Mise à l'échelle : le modèle devient national (2018-2022)

Le programme PSSD-1, mis en œuvre par l'IFDC entre 2018 et 2024,[9] a ciblé des producteurs de semences établis afin de mettre à l'échelle les partenariats public-privé, et a abaissé le taux de cofinancement de 50 % à un maximum d'environ 30 % pour les entreprises plus avancées, une graduation délibérée visant à sevrer les entreprises de la subvention à mesure qu'elles mûrissaient (Thèmes 3, 5 et 6). L'observation centrale concernant cette période est que les entreprises ont émergé lorsque cinq conditions se sont améliorées en même temps – l'accès aux semences de première génération, la réglementation, l'assurance qualité, le financement et les marchés – plutôt que lors des efforts antérieurs centrés sur la seule formation (Thème 3).

Figure 2 | Évolution du nombre de multiplicateurs de parcelles et de superficies inspectées, 2013-2025



Source : ONCCS, rapports annuels de contrôle et de certification des semences (2013-2025), données consolidées.
Note : Alors que la superficie inspectée a atteint un pic en 2023 avant de se contracter en raison de la crise économique en 2024, les volumes certifiés ont continué d'augmenter, atteignant un record de 17 489 tonnes en 2024.

[8] Le cadre juridique pour les inspecteurs accrédités a été établi par des ordonnances en 2015 et 2016. Suite aux premières sessions de formation en 2018, les inspecteurs sont devenus pleinement opérationnels en 2019 (Thèmes 2 et 3).

[9] Les dates des programmes diffèrent légèrement entre les documents. CATALIST est donné comme 2012-2016 (Thème 5) et comme faisant partie d'une phase d'expérimentation 2009-2013 (Thème 3) ; le PSSD-1 est donné comme 2018-2024 (Thème 5), tandis que le document sur les entreprises semencières décrit sa phase de mise à l'échelle comme 2019-2024 (Thème 3).



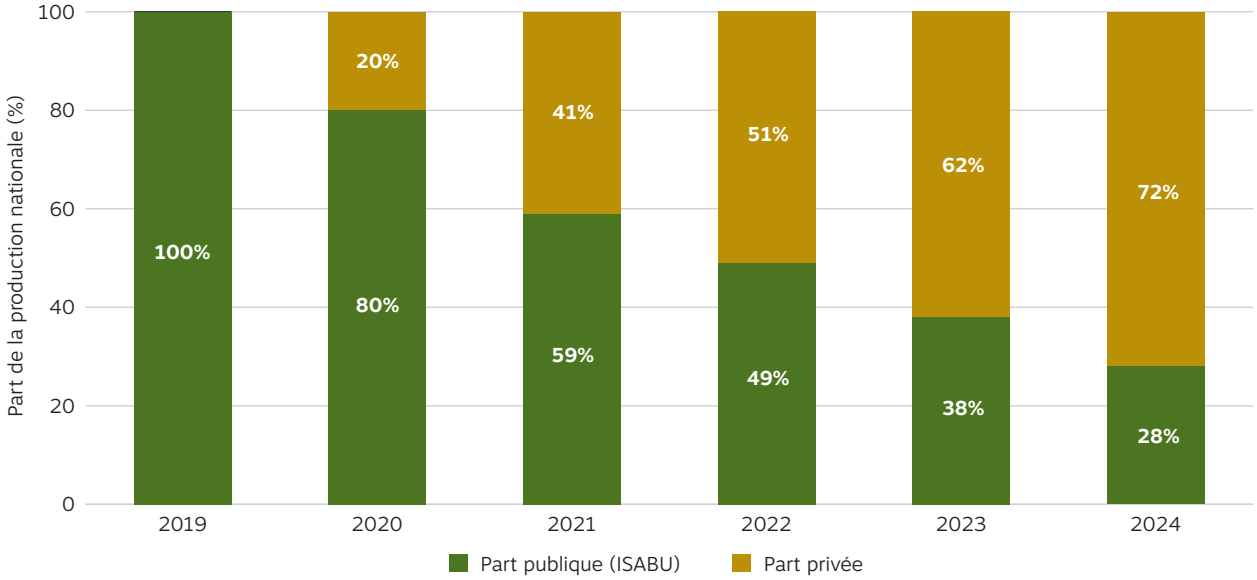
Un lot de semences soumis aux analyses d'un laboratoire national de contrôle, dans le cadre du processus de certification.
Photo: KIT Institute

La capacité d'inspection a été la première d'entre elles. Avec le soutien technique de l'ISSD puis du PSSD, 46 inspecteurs accrédités ont été formés en 2018, dont 32 sont devenus opérationnels dans les principales zones de production de semences. Les inspecteurs accrédités ont effectué des inspections de champ selon les procédures de l'ONCCS, tandis que l'ONCCS conservait les fonctions souveraines de supervision, d'analyse en laboratoire, de certification et d'émission d'étiquettes officielles. Cette délégation de responsabilités a permis aux inspecteurs accrédités d'effectuer plus de la moitié de toutes les inspections de champ, permettant à la superficie inspectée et au nombre de producteurs certifiés d'évoluer sans dépendre des effectifs limités de l'ONCCS (Figure 2). Le renforcement des laboratoires nationaux a réduit la dépendance aux analyses étrangères pour les maladies réglementées et raccourci les délais de certification. L'ONCCS a accepté cette délégation malgré une résistance interne initiale, grâce à un dialogue public-privé soutenu plutôt que par décret (Thèmes 2 et 3).

Ensuite, l'ouverture des fonctions en amont de la chaîne d'approvisionnement en semences y a suivi, marquant un tournant structurel. La production de mini-tubercules de pomme de terre, réservée exclusivement à l'ISABU avant 2019, a été ouverte aux opérateurs privés travaillant dans leurs propres serres agricoles à environnement contrôlé. L'ISABU a fourni des plantules in vitro et une formation technique, tandis que l'ONCCS a certifié la production privée. Cette transition n'a pas été immédiate; la part privée de la production nationale de mini-tubercules est passée de 0 % en 2019 à 41 % en 2021, 51 % en 2022, 62 % en 2023 et environ 72 % en 2024 (Figure 3).[10] Il est important de noter que ces chiffres se réfèrent spécifiquement aux mini-tubercules; l'offre totale de plants de pomme de terre certifiés provenant de sources privées est estimée à environ 50 %.

[10] Représente la part de la production de mini-tubercules; l'offre totale de plants de pomme de terre certifiés provenant de sources privées est estimée à ~50 % dans la feuille de route nationale des semences 2026-2036.

Figure 3 | Évolution de la production de mini-tubercules de pomme de terre : part publique par rapport à la part privée au Burundi (2019-2024)



Sources : Thèmes 3 et 4; feuille de route nationale des semences 2026-2036.
Note : Les opérateurs privés sont entrés sur le marché en 2019 suite à l'ouverture de la production de plants de pré-base de première génération. La part privée a dépassé la production publique (ISABU) en 2022 (51 %) et a atteint 72 % en 2024. Les données se réfèrent spécifiquement aux mini-tubercules; la part privée de l'offre totale de plants de pomme de terre certifiés est estimée à 50 %.

La capacité physique a augmenté en tandem : le nombre de serres agricoles contrôlées est passé de 2 à 9, et la production totale a grimpé d'environ 180 000 à 1,4 million de mini-tubercules. Une figure de premier plan du secteur décrit cette ouverture – obtenue grâce à des ateliers persistants et un dialogue avec les laboratoires publics plutôt que par décret – comme la « réalisation structurelle la plus difficilement acquise et la plus importante de la réforme », précisément parce qu'elle a supprimé la dépendance du secteur envers un seul fournisseur public (Thèmes 3 et 4). Les serres agricoles contrôlées et l'irrigation collinaire cofinancées ont été des facilitateurs décisifs; l'irrigation a permis un troisième cycle de multiplication en saison sèche lorsque la pression des maladies est plus faible, un facteur que les gestionnaires du secteur créditent d'avoir doublé ou même triplé la capacité annuelle de multiplication sur les sites équipés (Thème 4).

Une industrie nationale de semences de maïs hybride s'est développée au cours de la même période. La société Seed Trade Company (SETRACO), une entreprise spécialisée dans la production et la promotion de semences de maïs hybride – fondée en 2014-2015 avec le soutien de l'ISABU et active dès 2018 – a obtenu des lignées parentales et des protocoles de production grâce à des partenariats avec le Centre International d'Amélioration du Maïs et du Blé (CIMMYT) et Quality Breeders Services (QBS), a fait approuver 9 variétés hybrides et a organisé la production par le biais de producteurs contractuels (outgrowers) soutenus par ses propres agronomes. La production certifiée de semences de maïs est passée de 54 tonnes en 2020 à 336 tonnes en 2021, et le nombre de clients d'environ 15 000 à 23 000 (Thèmes 1 et 3). Du côté de la demande, la création en 2018 de l'Agence Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (ANAGESSA) a sécurisé les points de vente institutionnels pour le grain de maïs, et un programme gouvernemental de subvention des semences hybrides lancé la même année a stimulé l'adoption. En 2020, le mandat de l'ISABU a été élargi pour inclure l'industrie semencière (Thème 1).

L'offre de variétés de semences s'est accélérée entre les éditions 2016 et 2020 du catalogue national, le nombre de variétés enregistrées de maïs, de haricot et de pomme de terre ayant à peu près doublé, à 42, 27 et 21 respectivement,[11] 8 variétés ont été approuvées en 2020 et 23 en 2021. Cela a porté le total à la fin de 2021 à 31, dont 9 variétés de maïs hybride privées par Farm Inputs Care Centre Limited (FICA Seeds) et CIMMYT via SETRACO (Thème 6). D'ici 2024 sous le PSSD, 73 nouvelles variétés avaient été approuvées, dont 58 variétés régionales incluant 16 variétés de haricots biofortifiés (Thème 3). Un catalogue officiel de semences plus riche compte commercialement, car les entreprises ne peuvent multiplier et vendre que des variétés enregistrées et donc légales; l'élargissement du catalogue a directement élargi la gamme

[11] L'édition 2020 du catalogue national rapporte 17 à 21 variétés de pomme de terre, selon la source (Thèmes 3 et 4).

de produits sur laquelle une entreprise semencière pouvait construire son activité. De plus, un processus d'approbation rapide et transparent a attiré des entreprises internationales (NASECO, FICA Seeds, Kenya Seed, Zimbabwe Seed et Pannar Seed) pour enregistrer des variétés au Burundi (Thème 3).

La demande de semences a été créée à grande échelle grâce à des parcelles de démonstration, qui sont passées d'un total de 3 576 en 2019 à 6 355 en 2020, puis à 7 158 en 2021 et à 18 819 sur quatre cultures en 2022, avec des installations cumulées d'environ 21 070 au cours de la période 2019 à 2023 (Thème 3). L'évaluation finale du PSSD a révélé que les parcelles de démonstration étaient cinq à dix fois plus efficaces que d'autres interventions, avec environ 40 % des agriculteurs exposés se déclarant beaucoup plus convaincus des avantages des semences certifiées (Thèmes 3 et 6). Les entreprises ont construit leur propre distribution du dernier kilomètre dans la quasi-absence d'un réseau d'agro-commerçants : d'ici 2022, un total de 312 points de vente ruraux détenus par les producteurs avaient été établis. Le suivi post-projet a indiqué qu'environ 68 % de ces points de vente restaient opérationnels après la clôture du PSSD-1 en 2024. Pour atteindre les agriculteurs, en particulier dans les zones reculées non desservies par les agro-commerçants traditionnels, les entreprises ont compté sur des micro-paquets de marque d'un kilogramme et des agents de vente mobiles. Rien qu'en 2021, une flotte de 62 vélos et 41 parasols a été déployée pour soutenir ces points de vente ruraux. L'impact de ce modèle décentralisé est illustré par le registre d'une entreprise pour la période de décembre 2020 à janvier 2021, qui a enregistré 8 906 achats individuels de petits exploitants (26 tonnes) par le biais de seulement six points de vente répartis dans neuf provinces (Thème 3).

COPROSEBU a également subi des changements majeurs au cours de cette période. Il est passé de 70 membres en 2017 à 236 en 2020, a établi des relais dans les 17 provinces, a adopté un plan stratégique pour 2021-2027 et a obtenu des sièges à la Commission Nationale des Semences, au comité national d'approbation des variétés et au conseil d'administration de l'ONCCS. Le soutien dans le cadre du PSSD est passé de la structuration de l'organisation à la professionnalisation de ses membres en tant qu'entrepreneurs, et l'organisation a acquis un siège social ainsi qu'une équipe permanente (Thème 5).



Serre de multiplication semencière de pomme de terre en environnement contrôlé. La maîtrise des paramètres climatiques et sanitaires permet l'acclimatation et la multiplication des vitroplants de pomme de terre, puis la production de mini-tubercules et de tubercules de base (souches), garantissant la pureté variétale et la qualité sanitaire et physiologique du matériel végétal. Photo: KIT Institute

Les indicateurs d'échelle du secteur semencier au Burundi ont connu une forte hausse au cours de cette période. Le nombre de multiplicateurs de semences sous inspection est passé de 165 en 2013 à un pic de 860 en 2022, et le nombre de champs inspectés de 222 à 3 253. Le volume de semences passant sous contrôle qualité est passé d'environ 4 580 tonnes en 2020 à 17 489 tonnes en 2024, porté par la pomme de terre (de 2 391 à 11 718 tonnes) et le maïs hybride produit localement; 4 795 tonnes de semences sèches ont été certifiées en 2022, contre 133 tonnes en 2013. Au cours de la période PSSD, les entreprises partenaires ont enregistré environ 1,39 million d'achats individuels de semences par les agriculteurs contre un objectif initial de 178 000 ménages – ce qui équivaut à atteindre environ 22 % des ménages agricoles du Burundi – et ont créé quelque 69 500 emplois, la grande majorité étant saisonniers. La qualité a été maintenue pendant la croissance : 94,8 % des lots de semences sèches ont été acceptés après analyse en laboratoire en 2023 et 95,7 % en 2024 (Thème 3).

2.4 Une consolidation à l'épreuve du stress (2023-2026)

Les conditions économiques, humanitaires et politiques fragiles de la région ces dernières années ont eu des effets désastreux sur les gains précédemment réalisés dans le secteur semencier. Depuis le pic de 2022-2023, trois années de pénuries de carburant et de devises étrangères ont augmenté le coût des déplacements d'inspection, des emballages importés et des intrants. La superficie semencière inspectée a chuté d'environ 46 %, passant d'un pic de 5 066 hectares en 2023 à 2 737 hectares en 2025; les champs inspectés de 3 253 à 1 747; les entrepreneurs en production active de 735 en 2024 à 525 en 2025; et la superficie de pomme de terre semencière d'un tiers par rapport à son pic de 2023. Le nombre de parcelles de démonstration, l'instrument qui crée la demande, est tombé à 1 126 en 2025. Les matériaux d'emballage, qui sont importés, sont devenus indisponibles, de sorte que l'image de marque sur laquelle repose la professionnalisation est devenue difficile à maintenir (Thèmes 3, 4 et 6).

Cependant, d'autres indicateurs ont continué d'augmenter malgré la crise. Les volumes sous contrôle qualité ont atteint 17 489 tonnes en 2024, et les opérateurs privés ont produit environ 72 % des mini-tubercules. Dans le secteur du maïs, les semences hybrides certifiées produites localement ont officiellement dépassé les importations en volume pour la première fois en 2024, bien que le marché total (y compris les importations informelles et subventionnées) reste dominé par les fournisseurs étrangers. SETRACO, la principale entreprise nationale, a produit 158,6 tonnes de semences hybrides certifiées en 2024 (données ONCCS). Cependant, cette dynamique de croissance du secteur privé reste inégale selon les cultures. Alors que le maïs hybride et la pomme de terre ont bénéficié de ces réformes, les haricots – la principale culture vivrière du pays – restent largement dépendants des systèmes communautaires et du soutien externe, le modèle purement commercial faisant face à des barrières de viabilité économique plus abruptes dans ce segment (Aseete & Katungi, 2023). Alors que les estimations plus larges du secteur incluant le maïs composite ou les données au niveau des projets suggèrent des chiffres plus élevés (jusqu'à 2 200 tonnes), les 158,6 tonnes représentent le volume hybride certifié vérifié. Une distorsion clé demeure : le PAN53 importé est vendu à environ 9 000 BIF pour 2 kg sous subvention publique, contre 25 000 BIF pour les variétés locales comme la V3 de SETRACO. Cet écart de prix crée un désavantage concurrentiel pour les producteurs locaux, même si les essais agronomiques confirment que les variétés locales surpassent souvent les variétés importées. Cette situation corrobore les analyses sectorielles identifiant le coût relatif des semences, plutôt que leur seule disponibilité physique, comme la principale barrière structurelle à une adoption généralisée par les petits ménages agricoles, même pendant les périodes de production nationale record (Mabaya et al., 2021). Les producteurs contractuels (« outgrowers ») rapportent qu'une fois les stocks subventionnés épuisés, toute la production locale trouve preneur, indiquant une forte demande sous-jacente (Thèmes 1 et 6).

Trois tensions politiques sont devenues visibles au cours de cette période. Des importations de maïs hybride subventionnées ont été contractées alors que des engagements existaient envers les producteurs locaux, y compris SETRACO; les prix des semences étant réglementés à tous les niveaux de la chaîne, les producteurs de variétés supérieures ne peuvent pas valoriser cette qualité par un prix plus élevé; et les engrais subventionnés étaient fréquemment livrés en retard. Les représentants du secteur ont porté ces arguments, accompagnés de notes de position, devant les Sénateurs et les Gouverneurs de province (Thèmes 1, 3 et 6).

Une consolidation institutionnelle supplémentaire s'est poursuivie pendant le PSSD-2. À partir de 2024, le PSSD-2 a lié les institutions de microfinance et les acheteurs institutionnels au préfinancement des précommandes de semences, conçu un modèle amélioré de hangar de stockage et poursuit la professionnalisation des entreprises (Thèmes 3 et 6). En



Vente au dernier kilomètre. Un producteur acquiert un sachet de 1 kg de semence hybride certifiée de maïs Bazooka auprès d'un revendeur agréé. Le modèle de distribution décentralisé par micro-paquets rapproche la semence certifiée des agriculteurs, y compris dans les zones reculées. Photo: KIT Institute

2025, le COPROSEBU comptait 306 entreprises membres[12], opérant au sein d'un secteur plus large estimé entre 830 et 1 160 entrepreneurs semenciers enregistrés selon la source de données; il a prolongé son plan stratégique jusqu'en 2030.

L'organisation a adopté une stratégie de plaidoyer et développé HAFIA YAWE, une plateforme d'information numérique conçue pour améliorer la transparence du marché (Thème 5). Cet outil permet aux membres de lister les stocks de semences disponibles par variété et par lieu, facilitant les liens directs entre les producteurs de semences et les acheteurs (y compris les clients institutionnels) tout en fournissant au COPROSEBU des données fiables pour la planification sectorielle et le plaidoyer. Cependant, les cotisations des membres et les revenus propres ne couvrent pas encore ses services. La Loi sur les semences n° 1/06 du 29 mai 2026 révisant la loi de 2012 : elle autorise les opérateurs privés qualifiés à produire des semences de première génération, désigne le statut des inspecteurs de semences accrédités, harmonise l'approbation des variétés avec les procédures de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), renforce les droits des obtenteurs, la traçabilité et les sanctions contre la fraude, et maintient une réglementation des prix des semences certifiées basée sur les coûts sous la supervision du ministère. Une feuille de route nationale des semences pour 2026-2036 a été rédigée à la mi-2026.

2.5 Un aperçu du secteur en 2025

Le secteur semencier du Burundi repose désormais sur une répartition claire des rôles. Le rôle du secteur public est de permettre : l'ISABU crée les variétés et fournit les semences de première génération, l'ONCCS réglemente, certifie et tient à jour le catalogue, et la Commission Nationale des Semences gouverne avec le COPROSEBU autour de la table. Les entreprises privées produisent, créent une image de marque et vendent. Quatre systèmes semenciers coexistent : le système paysan et communautaire, qui fournit encore la majorité des semences pour la plupart des cultures; le système entrepreneurial local de coopératives et d'entrepreneurs semenciers; le système public national; et le système privé international pour les cultures à haute valeur ajoutée – tandis qu'environ 85 % des ménages recyclent encore leurs propres semences ou achètent des semences non vérifiées. De plus, la demande totale de semences certifiées reste bien supérieure à l'offre. Le Plan National Semencier de 2022 estimait les besoins annuels en semences à 120 000 tonnes pour la pomme de terre, 25 153 tonnes pour le haricot et 7 299 tonnes pour le maïs, tandis que selon la feuille de route de l'Université de Wageningen et de Recherche (WUR), les tonnes certifiées en 2025 s'élevaient à seulement 13 214 pour la pomme de terre, 1 400 pour le haricot et 1 250 pour le maïs (Feuille de route WUR).

Le Tableau 1 résume les changements dans le secteur au cours des 15 dernières années.

[12] Les chiffres d'adhésion et de taille du secteur varient selon la source. L'adhésion au COPROSEBU est enregistrée à 306 dans l'étude de base du PSSD-2 (Thème 5), tandis que la feuille de route WUR cite un chiffre légèrement plus élevé de 332. En ce qui concerne le nombre total d'entrepreneurs semenciers dans le secteur, l'étude de base du PSSD-2 identifie 1 164 entités enregistrées, tandis que les estimations du COPROSEBU rapportées dans la feuille de route suggèrent plus de 830 entrepreneurs actifs. Le texte utilise les chiffres de l'étude de base du PSSD-2 par souci de cohérence.

Tableau 1 | Le secteur semencier en 2010 et en 2025

Indicateur	Vers 2010-2013	2024-2025	Sources
Producteurs de semences privés	8-9	830 à 1 160 entrepreneurs enregistrés; 525-735 en production active.	Thème 3 & Feuille de route
Inspecteurs de semences	7 inspecteurs officiels (2013)	7 officiels + 32 inspecteurs accrédités; les accrédités réalisent plus de la moitié des inspections de champ.	Thèmes 2 & 3
Superficie semencière sous inspection	147 ha (2013)	2 737 ha (2025). En baisse par rapport au pic de 5 066 ha en 2023 (-46%) en raison de la crise économique.	Thèmes 2 & 3
Volume de semences certifiées / sous contrôle qualité	133 t de semences sèches (2013)	17 489 t de toutes semences (2024); 4 795 t de semences sèches (2022).	Thème 3
Semences de pomme de terre de 1re génération (mini-tubercules)	L'ISABU uniquement; 2 serres (2019)	72% privé; 9 serres; 1,4 million de mini-tubercules (2024).	Thèmes 3 & 4
Semences de maïs hybride	100% importées	Industrie nationale établie (SETRACO, 9 variétés, producteurs contractuels); 158,6 tonnes d'hybrides locaux certifiés (2024); le volume hybride local certifié a dépassé les importations en 2024.	Thèmes 1 & 6
Variétés	Pas de catalogue national; approbation en 12-25 mois	Éditions du catalogue 2016 et 2020; 73 nouvelles approbations sous le PSSD d'ici 2024.	Thèmes 3 & 6
Distribution	41 agro-commerçants (2017)	312 points de vente ruraux détenus par les producteurs (2022); micro-paquets de marque de 1 kg.	Thèmes 3 & 6
Organisation des producteurs	Le COPROSEBU : 30 fondateurs (2009)	306 membres (COPROSEBU); relais dans les 17 provinces; sièges à la CNS, au comité des variétés, au conseil d'administration de l'ONCCS.	Thème 5
Loi sur les semences	Pas de loi spécifique sur les semences avant 2012 (lois générales sur l'agriculture uniquement).	Loi de 2012 sur les semences (Loi n° 1/08) promulguée en avril 2012, créant l'ONCCS et légalisant les entreprises privées.	Thèmes 2, 3, 6 & Feuille de route
Ménages utilisant des semences certifiées	~3%	15-20% (La fourchette reflète la méthodologie : 20% selon l'enquête PSSD contre 15% selon les données de ventes de l'ISABU).	Thème 3 & Feuille de route
Loi révisée sur les semences	N/A	Loi n° 1/06 du 29 mai 2026 révisant la loi de 2012 (Loi n° 1/08); harmonisation avec la CAE/COMESA.	Thèmes 2, 3, 6 & Feuille de route

L'ampleur du changement illustrée dans le Tableau 1 marque une trajectoire distincte au sein de la région d'Afrique de l'Est. En seulement quinze ans, le Burundi est passé d'un système marginal de distribution de semences géré par l'État à une industrie dynamique dirigée par le secteur privé. Cette vitesse de transformation est remarquable : alors que les pays voisins luttent depuis des décennies pour passer de monopoles publics à des marchés fonctionnels, le secteur burundais a réussi à professionnaliser des centaines d'entreprises locales et à établir un cadre de certification robuste en moins de deux décennies.

Cette évolution rapide a suivi une logique claire et cumulative. Elle a commencé par les fondations juridiques critiques de 2012, qui ont donné un statut légitime aux acteurs privés. L'élan s'est construit entre 2014 et 2018, alors que des projets comme l'ISSD traitaient les producteurs comme des entreprises, cofinançant leurs infrastructures et leurs capacités commerciales plutôt que de simplement distribuer des intrants. Dès 2018, l'accent s'est déplacé vers la mise à l'échelle : débloquer les goulots d'étranglement des semences de premières générations et de la capacité d'inspection tout en stimulant agressivement la demande des agriculteurs grâce à des milliers de parcelles de démonstration. Tout au long de ce processus, l'État a réussi à se repositionner. Les institutions publiques se sont retirées de la production directe pour se concentrer sur la réglementation, la recherche et la facilitation, créant l'espace nécessaire à l'épanouissement de l'investissement privé. Le résultat est un secteur qui, malgré les vents contraires macroéconomiques récents, a atteint un niveau de maturité du secteur privé et d'intégration au marché rarement observé dans la région.

Le Tableau 2 détaille les interventions et décisions spécifiques qui ont conduit chaque étape de cette progression, reliant les résultats structurels ci-dessus aux actions menées par le gouvernement, les donateurs et les entrepreneurs.



Tubercules-semences de pomme de terre fraîchement récoltés, triés sur pied et conditionnés pour garantir leur qualité sanitaire et leur aptitude à la multiplication, dans le cadre d'un cycle de production semencière. Photo: KIT Institute

Tableau 2 | Changements majeurs et interventions sous-jacentes

Changement	Intervention ou décision	Qui	Quand
Reconnaissance légale des entreprises semencières privées ; certification; La CNS et l'ONCCS	Loi sur les semences n° 1/08 du 23 avril 2012; textes d'application	L'État; PAIOSA (financé par la Belgique) rédigeant les textes	2012; 2013-2015
Les producteurs deviennent des entreprises (marques, emballage, stockage, vente au détail)	Investissements cofinancés 50/50; formation commerciale; parcelles de démo, foires, points de vente	Programme ISSD (IFDC)	2014-2018
Les semences de base deviennent un intrant achetable	Système de précommande (pilote, décret, obligatoire à partir de 2022-B)	Ministère (DPFAPFNL), l'ISABU; soutien l'ISSD/PSSD	2015; 2016; 2022
Augmentation de la capacité d'inspection	Accréditation d'inspecteurs privés; l'ONCCS conserve la certification	L'ONCCS; formation l'ISSD/PSSD	Textes 2016; formés 2018; opérationnels 2019
Production privée de plants de pré-base de pomme de terre de 1re génération	Ouverture de la production de mini-tubercules; serres agricoles contrôlées et irrigation cofinancées	L'ISABU, l'ONCCS; Le PSSD (IFDC)	À partir de 2019
Industrie nationale de semences de maïs hybride	Lignées parentales du CIMMYT/QBS; modèle de producteurs contractuels; l'ANAGESSA et subvention semences	SETRACO avec l'ISABU, l'ONCCS, IFDC; Gouvernement	2018-2021
Gamme de produits légaux plus large	Catalogue National des Espèces et Variétés; approbation plus rapide ouverte aux variétés privées et régionales	ONCCS–ISABU (avec soutien IFDC)	2016; 2020; 2020-2024
Demande de masse pour les semences certifiées	Parcelles de démonstration à grande échelle; vente au détail du dernier kilomètre détenue par les producteurs	Le PSSD-1 (IFDC) avec les entreprises	2019-2022
Secteur privé représenté dans la gouvernance	Structuration et professionnalisation du COPROSEBU; sièges à la CNS, comité des variétés, conseil d'administration de l'ONCCS	Le COPROSEBU; soutien CATALIST, ISSD, PSSD	2009-2025
Réformes inscrites dans la loi	Loi sur les semences n° 1/06 du 29 mai 2026 révisant la Loi sur les semences de 2012	L'État, et la CNS	2026

3 Perspectives : défis et priorités dans la feuille de route nationale des semences 2026-2036

S'appuyant sur 15 ans de réformes, la feuille de route nationale 2026-2036 établit une vision ambitieuse pour faire du Burundi un hub régional pour un secteur semencier innovant, intégré, résilient et économiquement viable. Ce cadre stratégique participatif structure la décennie à venir autour de 18 thèmes prioritaires, qui répondent directement aux défis spécifiques analysés dans les six documents thématiques référencés ici. En traduisant ces enjeux en 56 actions concrètes et indicateurs de performance, la feuille de route vise à consolider les acquis récents tout en démantelant les barrières structurelles restantes. Ses priorités immédiates et les défis clés à relever sont les suivants :

- **Achever la réforme institutionnelle.** La loi de 2026 nécessite ses textes d'application. La Commission Nationale des Semences compte 13 membres, dont un seul représente le secteur privé; la demande de COPROSEBU de réviser sa composition est en attente. Le système d'inspecteurs accrédités, qui réalise plus de la moitié des inspections de champ, est toujours financé par le projet PSSD, les entrepreneurs ne payant que les frais de déplacement; la feuille de route note que cela crée un risque de conflit d'intérêts et que le système n'est pas encore formalisé comme une approche permanente de l'ONCCS. Ni l'ONCCS ni le COPROSEBU ne sont financièrement autonomes. La feuille de route propose de piloter un modèle formel d'inspecteurs accrédités avec un arrangement de partage des coûts défini, de redéfinir les inspecteurs de l'ONCCS comme des superviseurs et des auditeurs appuyés par des rapports numériques, d'établir un barème de frais permettant à l'ONCCS de recouvrer ses coûts, d'introduire la traçabilité numérique des semences, de faire appliquer les dispositions anti-contrefaçon de la loi de 2026, d'opérationnaliser la protection des obtentions végétales et de poursuivre l'adhésion à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), et de mettre deux laboratoires aux normes de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA).



Ouvrage d'irrigation collinaire : bassin de rétention revêtu de pierres, alimenté par adduction gravitaire et destiné à l'irrigation des parcelles en pente. Photo: KIT Institute

- **Résoudre les contradictions politiques.** La feuille de route demande : la révision du mécanisme de prix administrés afin que les prix reflètent les coûts de production et les réalités du marché; la suppression des contraintes réglementaires sur la concurrence et l'investissement privé; l'application du décret existant sur les achats institutionnels de semences via des précommandes transparentes prenant en compte la capacité de production nationale; et la facilitation de l'accès aux engrais et autres intrants à des conditions compétitives. De plus, le document thématique sur le maïs hybride évalue la nécessité d'une politique de subvention traitant équitablement les semences locales et importées, et de baux à long terme de terres domaniales pour les parcelles d'isolement nécessaires à la production de semences hybrides (Feuille de route WUR; Thèmes 1, 3 et 6).

- **Sécuriser l'amont.** Les semences de première génération restent contraintes par une faible prévision de la demande, une capacité limitée et des modèles commerciaux non développés. La feuille de route propose de planifier la demande de semences de première génération avec l'institut national de statistique, de numériser et d'étendre le système de précommande à cinq cultures, de développer des modèles viables public-privé pour la production de semences de première génération, et de renforcer les capacités de sélection de l'ISABU grâce à des partenariats public-privé et un financement durable. Le document thématique sur le maïs hybride note que de nouvelles entreprises semencières ne peuvent émerger sans accès aux lignées parentales et propose que l'ISABU concède sous licence la multiplication de ses lignes à des entreprises approuvées; le document thématique sur la pomme de terre observe que des variétés enregistrées dans le catalogue (Mabondo, Victoria) ont disparu des champs des multiplicateurs, de sorte que le maintien des variétés enregistrées est une fonction distincte et actuellement plus faible. La feuille de route prévoit également l'enregistrement des variétés locales sur la Liste B du catalogue et une évaluation de l'agro-biodiversité (Feuille de route WUR ; Thèmes 1 et 4).

- **Renforcer la résilience et les infrastructures.** La contraction de 2023-2025 constitue l'argument de ce thème stratégique : les documents concluent que les réserves des entreprises, le stockage, l'irrigation indépendante du carburant et l'approvisionnement local en emballages et intrants doivent être construits pendant les années de croissance. La feuille de route prévoit un programme national d'irrigation pour la production de semences, un stockage spécifique pour la pomme de terre, des laboratoires aux normes ISTA, une politique de subvention aux infrastructures, un fonds d'infrastructure agricole avec 15-20% réservé aux semences, et des produits financiers adaptés aux cycles de production de semences – crédit saisonnier et d'investissement, garanties et assurances – développés avec la Banque Communautaire et Agricole du Burundi (BCAB) et les institutions de microfinance. Pour la pomme de terre, le document thématique identifie une série continue de surveillance du flétrissement bactérien comme l'ensemble de données manquant le plus important (Feuille de route WUR; Thèmes 3 et 4).

- **Garder l'agriculteur au centre.** La création de demande s'est effondrée avec la crise; la feuille de route propose de financer les démonstrations, les foires et les écoles paysannes aux champs grâce à des modèles nationaux et de plus en plus financés par les entreprises, de renforcer la capacité de marketing des entreprises et leur responsabilité envers les agriculteurs, de concevoir des modèles viables pour les services de vulgarisation, et de lier le secteur semencier aux chaînes de valeur agricoles et aux acheteurs institutionnels. Elle fixe l'objectif que le secteur privé couvre au moins la moitié des besoins nationaux en plants de prébase de pomme de terre et développe les exportations, et encourage la spécialisation dans les semences maraîchères. Les services de vulgarisation du ministère ont fixé une vision de 50 % des agriculteurs utilisant des semences de qualité dans les cinq ans (Feuille de route WUR; Thèmes 3 et 6).

- **Coordonner et mesurer.** Les propres registres du secteur sont incohérents – deux décomptes d'entrepreneurs, trois versions du registre de production, des statistiques d'importation non harmonisées – et il n'existe aucune plateforme fonctionnelle de partage d'informations entre les acteurs publics et privés (Feuille de route WUR; Thème 3). Pour atteindre les objectifs de la feuille de route, Vernooy et al. recommandent de dépasser la logique de remplacement du secteur informel. Le défi stratégique réside désormais dans la mise en pratique d'une hybridation des systèmes, intégrant les commerçants locaux et les réseaux communautaires dans la chaîne de valeur formelle par le biais de mécanismes de contrôle appropriés (Vernooy et al., 2023). La feuille de route propose un système national d'information sur les semences et un tableau de bord annuel sous l'égide de la Commission Nationale des Semences, une plateforme nationale permanente sur les semences, et des rapports périodiques sur les indicateurs de la feuille de route, avec des revues d'extension en 2029, 2032 et 2035.

Références

Aseete, P., & Katungi, E. (2023). How do multi-stakeholder partnerships influence access to quality bean seed and variety turnover? Lessons from Burundi and Zimbabwe. CABI Agriculture and Bioscience, 4(1), 8. https://doi.org/10.1186/s43170-023-00143-9

Mabaya, E., Bararyenya, A., Vyizigiro, E., Waithaka, M., Mugoya, M., Kanyenji, G., & Tihanyi, K. (2021). Burundi Country Report 2021: The African Seed Access Index (TASAI). African Seed Trade Association. https://ageconsearch.umn.edu/record/317017/files/Burundi%20Country%20Report%202021.pdf

République du Burundi. (2012). Loi n° 1/08 du 23 avril 2012 portant organisation du secteur semencier [Law n° 1/08 of 23 April 2012 organizing the seed sector]. Journal Officiel de la République du Burundi. Disponible sur : https://bi.chm-cbd.net/fr/implementation/legislation/loi-01-108-organi-sect-semen (Portail) ou via le texte officiel (PDF) : https://bi.chm-cbd.net/sites/bi/files/2019-12/loi-organi-sect-semen.pdf.

République du Burundi. (2026). Loi n° 1/06 du 29 mai 2026 portant organisation du secteur semencier végétal au Burundi [Law n° 1/06 of 29 May 2026 organizing the plant seed sector in Burundi]. Bujumbura : Journal Officiel de la République du Burundi. Disponible sur : https://bi.chm-cbd.net/fr/implementation/legislation/loi-01-06-du-29-mai-2026-portant-organisation-secteur-semencier-vegetal-bi (Portail) ou via le texte officiel (PDF) : https://bi.chm-cbd.net/sites/bi/files/2026-07/Loi%20portant%20Secteur%20Semencier%20agricole.pdf.

Sperling, L., McGuire, S., & Special, I. (2020). Informal Seed Traders: The Backbone of Seed Business in Africa. Sustainability, 12(17), 7074. https://doi.org/10.3390/su12177074

Thème 1 De l'importation à l'innovation locale : l'émergence d'une industrie nationale de semences de maïs hybride au Burundi. Document thématique 5

Thème 2 De la confiance déclarée à la qualité démontrée : comment le Burundi a bâti un système national d'assurance qualité des semences fondé sur un réseau d'inspecteurs semenciers accrédités.

Thème 3 Des multiplicateurs aux entrepreneurs – la création et la professionnalisation des entreprises semencières locales au Burundi (2010-2025).

Thème 4 Des semences sous terre – le développement du secteur privé burundais des semences de pomme de terre (2010-2025).

Thème 5 Collectif des Producteurs de Semences du Burundi (COPROSEBU). Document thématique 5, ébauche v15 (fichier : T05 COPROSEBU Texte v15), 2026. Ébauche non publiée préparée pour la série de capitalisation du secteur semencier burundais.

Thème 6 Placer l'agriculteur au premier plan – l'approche burundaise orientée client pour bâtir un secteur semencier privé (2009-2025).

Vernooy, R., Adokorach, J., Kimani, D., Marwa, A., Mayoyo, A., & Nyadanu, D. (2023). Policies, laws and regulations in support of farmer-managed seed systems: Still a long way to go. A review of 14 countries in Africa. ISSD Africa, Alliance of Bioversity International and CIAT. https://hdl.handle.net/10568/128579

Wageningen Social & Economic Research. (2026). Feuille de route nationale du secteur semencier du Burundi 2026-2036. Wageningen : Wageningen University & Research.

Citation suggérée
Steijn, C. et Camara, O. (2026). Du service public à l'industrie privée : 15 ans de développement du secteur semencier au Burundi, 2010-2025. Série de capitalisation des expériences du secteur semencier au Burundi. KIT Institute, Amsterdam.

Remerciements
Les auteurs tiennent à remercier les participants à l'atelier multi-acteurs organisé à Bujumbura en juillet 2026. Toute erreur ou omission relève de la seule responsabilité des auteurs.